



5471/18

(OR. en)

PRESSE 1
PR CO 1

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3591^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 22 janvier 2018

Présidente

Federica Mogherini

Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Relations futures avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	4
Libye	4
Processus de paix au Proche-Orient.....	4
En marge de la session	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe	6
– Conclusions du Conseil sur l'Iraq	7
– Sanctions à l'encontre du Venezuela	7
– Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord.....	8
– Conclusions du Conseil sur l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs.....	9
– Priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe	9
– Normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations PSDC	9
– Spécifications d'exercice pour l'exercice militaire de gestion de crise de l'UE pour 2018 (MILEX 18)	10
– Promotion de contrôles efficaces des exportations d'armes.....	10

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Cycle politique de l'UE.....	11
--------------------------------	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

COMMERCE

- Accord d'association UE-Ukraine 11
- Importations de biodiesel originaire d'Argentine et d'Indonésie..... 11
- Modernisation de l'accord d'association UE-Chili..... 12

TRANSPORTS

- Agence de l'UE pour les chemins de fer - participation de la Suisse 12
- Accord avec le Maroc dans le domaine des services aériens..... 12

SANTÉ

- Utilisation du bisphénol A dans les vernis et les revêtements 13

NOMINATIONS

- Cour des comptes 13

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Relations futures avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un premier échange sur la recommandation et le projet de directives de négociation présentés par la Commission le 12 décembre 2017 en vue d'un futur accord entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), étant donné que l'accord actuel encadrant le partenariat, l'accord de Cotonou, arrivera à expiration le 29 février 2020.

Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés largement favorables à la proposition de la Commission visant à conclure un accord-cadre au niveau ACP, associé à trois partenariats régionaux adaptés respectivement à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique. Ils ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la coopération menée au titre de l'accord de Cotonou en vigueur, en particulier en ce qui concerne le dialogue politique et les migrations.

Les discussions sur le mandat de négociation se poursuivront au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil, en vue de l'adoption d'une décision autorisant l'ouverture des négociations et établissant des directives de négociation au cours du premier semestre de 2018.

[Accord de Cotonou \(informations générales\)](#)

Libye

Le Conseil a débattu de la situation en Libye. Le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Ghassan Salamé, a donné un aperçu de l'état d'avancement du processus politique, y compris des progrès accomplis en vue de l'adoption d'une nouvelle Constitution et des prochaines élections. Les ministres des affaires étrangères ont indiqué qu'ils soutenaient pleinement les efforts qu'il déploie pour parvenir à l'unité et à la réconciliation dans le pays.

Les ministres des affaires étrangères ont également discuté de l'importance que revêt l'action de l'UE en Libye pour soutenir l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir à la stabilité politique, ainsi que les agences de l'ONU qui s'attachent à remédier à la situation des migrants en Libye. Par ailleurs, les ministres ont souligné qu'il importait de poursuivre la collaboration avec les pays d'origine, en particulier dans la région du Sahel.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a débattu des derniers développements intervenus dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient. Les ministres se sont penchés sur la manière dont l'UE peut contribuer à faire en sorte que tous les acteurs concernés s'emploient à faire avancer le processus de paix.

En marge de la session

En marge de la session du Conseil, la haute représentante et les ministres des affaires étrangères de l'UE se sont entretenus avec le président palestinien, Mahmoud Abbas, au cours d'un déjeuner informel. Cette rencontre a été l'occasion pour l'Union européenne de réaffirmer ses messages communs et clairs en ce qui concerne l'importance de préserver une solution fondée sur la coexistence de deux États et le statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

Le 22 janvier 2018, le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Zimbabwe:

- "1. La transition politique qui est en cours au Zimbabwe suscite de grandes attentes chez tous les Zimbabwéens. Elle peut ouvrir la voie au plein retour à l'État de droit, dans un cadre constitutionnel et sous un régime civil, ce qui permettrait de préparer et de mettre en œuvre les réformes politiques et économiques dont le pays a tant besoin.
2. L'UE réaffirme qu'elle est disposée à coopérer de manière constructive avec les nouvelles autorités, y compris dans le cadre d'un dialogue politique structuré, avec l'ensemble des acteurs politiques, et avec la société civile, sur la base d'un engagement mutuel en faveur de valeurs communes axées sur les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit. À cette fin, elle travaillera en coordination avec les partenaires africains et internationaux.
3. Le processus électoral à venir sera une étape essentielle. L'UE se réjouit que les autorités se soient engagées à organiser des élections conformément à la constitution, et souligne qu'il est important que les conditions soient réunies pour que ces élections soient pacifiques, inclusives, crédibles et transparentes. L'UE envisagerait favorablement une observation électorale, pour autant que les conditions nécessaires soient remplies et que le gouvernement du Zimbabwe lui adresse une invitation.
4. L'UE se réjouit de l'intention déclarée des autorités zimbabwéennes d'effectuer des réformes économiques dans le pays, destinées à encourager la création d'emplois, la croissance et le développement durable à long terme, et réaffirme sa volonté de soutenir la planification et la mise en œuvre de changements structurels indispensables et la promotion de la bonne gouvernance. À cet égard, l'UE appuiera les autorités pour que soient rétablies aussi rapidement que possible des relations constructives avec les institutions financières internationales, fondées sur un programme de réformes politiques et économiques claires, assorti d'un calendrier.
5. L'UE est prête à revoir à tout moment tout l'éventail de ses politiques concernant le Zimbabwe afin de prendre en compte les progrès accomplis dans le pays."

Conclusions du Conseil sur l'Iraq

Le Conseil a adopté des conclusions établissant une nouvelle stratégie à l'égard de l'Iraq, sur la base de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission présentant des éléments en vue d'une stratégie de l'UE à l'égard de l'Iraq, adoptée le 8 janvier 2018.

Le Conseil approuve la communication conjointe et les propositions qu'elle contient pour relever les nombreux défis auxquels le pays est confronté à la suite de la défaite de Daech sur le plan territorial. Le Conseil convient que, pour maintenir la dynamique qui s'est engagée en vue de bâtir un avenir meilleur pour l'Iraq, il est désormais essentiel de commencer à s'attacher à mettre en œuvre les objectifs stratégiques suivants de l'UE en Iraq:

- a) préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, ainsi que sa diversité ethnique et religieuse;
- b) renforcer les systèmes politique et judiciaire irakiens au moyen d'une obligation accrue de rendre des comptes;
- c) acheminer l'aide humanitaire et contribuer à un relèvement rapide, à la stabilisation, au développement et à la reconstruction tout en assurant une croissance durable, inclusive et fondée sur la connaissance, ainsi que la création d'emplois;
- d) favoriser un dialogue régional avec les pays voisins et une coopération sur la migration avec l'UE.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

Sanctions à l'encontre du Venezuela

La situation au Venezuela ne cessant de se dégrader, le Conseil a décidé d'instaurer des mesures restrictives à l'encontre de sept personnes occupant des fonctions officielles, avec effet immédiat. Ces personnes sont impliquées dans le non-respect des principes démocratiques ou de l'État de droit et les violations des droits de l'homme. Les mesures en question comprennent une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs.

Cette décision a été adoptée du fait que la situation politique, sociale et économique au Venezuela continue de se dégrader et que les négociations entre le gouvernement et l'opposition n'ont pas encore donné de résultats concrets. Cette décision traduit l'inquiétude que l'état actuel de la situation inspire au Conseil.

Les mesures restrictives visent à contribuer à la recherche de solutions communes démocratiques susceptibles d'assurer la stabilité politique du pays et de lui permettre de répondre aux besoins pressants de la population.

Comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 13 novembre 2017, seuls un dialogue constructif et la négociation peuvent, de manière durable, permettre de résoudre la crise actuelle et de répondre aux besoins pressants de la population vénézuélienne. Dans ces conclusions, le Conseil souligne que l'UE soutient sans réserve la tenue, entre tous les acteurs concernés, de négociations crédibles permettant d'apporter des solutions communes aux défis multiples que le pays doit relever.

Le Conseil y insiste également sur le fait que les mesures restrictives peuvent être annulées en fonction de l'évolution de la situation dans le pays, en particulier la conduite de négociations crédibles et constructives, le respect des institutions démocratiques, l'adoption d'un calendrier électoral complet et la libération de tous les prisonniers politiques. Le Conseil rappelle par ailleurs qu'il s'agit de mesures ciblées conçues de manière à ne pas nuire à la population vénézuélienne, dont l'UE souhaite atténuer les souffrances.

Le 13 novembre 2017, le Conseil a adopté un embargo sur les armes et les équipements destinés à des fins de répression interne et une décision-cadre concernant des mesures restrictives ciblées sans inscrire de personnes ou d'entités sur la liste.

Voir la [décision du Conseil](#)

Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord

Le Conseil a ajouté dix-sept personnes à sa liste de personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs et de restrictions en matière de déplacements. Ces listes viennent s'ajouter à celles établies par les Nations unies, complétant et renforçant le régime de sanctions des Nations unies.

Les sanctions ont été adoptées pour maintenir la pression sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC) compte tenu de la poursuite et de l'accélération de son programme nucléaire et de son programme balistique au mépris flagrant des précédentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les dix-sept personnes concernées ont été identifiées en raison de leur implication dans des activités commerciales illicites et dans des activités visant à faciliter le contournement des sanctions imposées par les Nations unies, y compris depuis l'étranger.

La décision porte à 58 personnes et 10 entités le nombre total de personnes et d'entités désignées de manière autonome par l'UE et visées par les mesures restrictives à l'encontre de la RPDC. En outre, 79 personnes et 54 entités sont inscrites sur la liste de l'ONU.

Voir la [décision du Conseil](#)

Conclusions du Conseil sur l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'approche intégrée de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieurs. La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE fait de l'approche intégrée le cadre d'une démarche plus cohérente et plus exhaustive de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieurs. En promouvant la sécurité humaine, cette approche renforce également la sécurité de l'UE et de ses citoyens.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

[Adopter une approche intégrée](#)

Priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe

Le Conseil a adopté les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe. Les conclusions énoncent les priorités fixées d'un commun accord pour la coopération dans les domaines de l'État de droit, des droits de l'homme et de la démocratie. C'est la quatrième fois que l'UE adopte des priorités de ce genre, et ce pour une période de deux ans.

L'UE continuera de mettre l'accent sur les priorités suivantes, qui sont étroitement liées et se renforcent mutuellement: droits de l'homme, démocratie et État de droit. Une plus grande attention sera accordée à notre coopération sur des sujets tels que la peine de mort, la torture et les mauvais traitements, ainsi que la liberté d'expression, d'association et de réunion.

L'UE continuera son travail sur l'État de droit, notamment sur la réforme de la coopération judiciaire en matière civile et pénale. Elle a tout intérêt à mettre à profit l'expertise du Conseil de l'Europe. Son attachement au système des conventions sera par ailleurs davantage mis en évidence.

[Lire le texte intégral des priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe](#)

Normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations PSDC

Le Conseil a approuvé de nouvelles normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Les normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations PSDC fixent les principes, fondés sur les valeurs communes de l'UE, que tous les personnels doivent défendre et respecter lors de missions et opérations PSDC. Le document révisé s'inscrit dans le travail de plus grande ampleur que l'UE mène actuellement pour améliorer en permanence ses politiques et procédures en matière de conduite et de discipline dans le cadre des missions et opérations PSDC, et il contribue à ce que tous les personnels participant à des missions et opérations PSDC civiles et militaires se conforment aux normes professionnelles les plus élevées. Il réaffirme la volonté de l'UE d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements répréhensibles et des abus.

Les normes actualisées s'appliquent tant aux missions civiles qu'aux missions et opérations militaires. Elles sont similaires à celles s'appliquant à d'autres acteurs de l'UE; elles s'inscrivent en particulier dans le droit fil des dispositions correspondantes du statut, du guide pratique de la Commission européenne en matière d'éthique et de conduite du personnel, et de la politique de la Commission européenne en matière de protection de la dignité de la personne et de lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.

Spécifications d'exercice pour l'exercice militaire de gestion de crise de l'UE pour 2018 (MILEX 18)

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice pour l'exercice militaire de gestion de crise de l'UE pour 2018 (MILEX 18). Cet exercice annuel se déroulera du 14 au 23 mars de cette année. Il sera axé sur le processus de planification militaire en vue du déploiement de forces armées de l'UE.

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

Promotion de contrôles efficaces des exportations d'armes

Le Conseil a adopté une décision relative à la promotion de contrôles efficaces des exportations d'armes. L'UE entend ainsi promouvoir des contrôles efficaces des exportations d'armes de pays tiers. La décision permet de financer une nouvelle phase de l'assistance au cours des deux prochaines années, avec un budget de 1,3 million d'euros.

Depuis 2009, l'UE fournit une assistance technique à dix-sept pays tiers se trouvant dans son voisinage proche afin de renforcer les contrôles qu'ils exercent sur les transferts d'armes. Le motif sous-tendant cette assistance de l'UE est la lutte contre le trafic d'armes, qui est souvent alimenté par le détournement d'armes et les exportations d'armes insuffisamment réglementées. L'objectif prévu des activités d'assistance est d'encourager des pays à adhérer au traité sur le commerce des armes et à le mettre pleinement en œuvre. Ces activités d'assistance complètent, de manière synergique, des projets d'assistance de l'UE en matière de contrôles des exportations de biens à double usage et d'appui aux efforts déployés par les pays tiers au niveau national et régional pour rendre le commerce des armes conventionnelles plus responsable et transparent.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Cycle politique de l'UE

Le Conseil a autorisé Europol à communiquer à des pays tiers et à des parties tierces les plans d'action opérationnels qui font partie du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée lorsque c'est indispensable d'un point de vue opérationnel et que les conditions nécessaires sont remplies.

COMMERCE

Accord d'association UE-Ukraine

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'UE au sein du Conseil d'association UE-Ukraine et du comité d'association dans sa configuration "Commerce".

La position clarifie en particulier la mise en œuvre des modalités de réduction à appliquer au taux de base des droits de douane conformément à l'accord d'association UE-Ukraine. ([15244/17](#))

Importations de biodiesel originaire d'Argentine et d'Indonésie

Le Conseil a décidé de se désister de ses recours contre six arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne concernant des importations de biodiesel originaire d'Argentine et d'Indonésie.

La Cour avait initialement annulé deux articles d'un règlement d'exécution du Conseil instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de biodiesel originaire d'Argentine et d'Indonésie.

En novembre 2016, le Conseil avait introduit des recours contre les arrêts de la Cour. Le 22 janvier, une majorité simple s'est dégagée en faveur du retrait de ces recours.

Modernisation de l'accord d'association UE-Chili

Le Conseil a décidé de [publier le mandat](#) donné à la Commission le 13 novembre 2017 afin de moderniser l'accord d'association UE-Chili en vigueur.

C'est la première fois que le Conseil décide de rendre publique l'intégralité du mandat pour un accord d'association couvrant des aspects politiques et commerciaux. Il répond ainsi aux appels à une plus grande transparence et à la nécessité de mieux faire connaître les contenus et les objectifs des négociations.

Les relations politiques et économiques entre l'UE et le Chili sont jusqu'à présent régies par un accord d'association qui a été signé en 2002 et pleinement mis en œuvre en 2005. L'objectif d'un accord d'association modernisé est d'approfondir les relations entre l'Union et le Chili en renforçant la coopération existante en matière de politique, de sécurité et de commerce. Les négociations ont été engagées le 16 novembre 2017 sur la base du mandat retenu.

Voir le [communiqué de presse](#)

TRANSPORTS

Agence de l'UE pour les chemins de fer - participation de la Suisse

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Suisse afin de modifier l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route, afin de permettre la participation de ce pays à l'Agence de l'UE pour les chemins de fer.

Accord avec le Maroc dans le domaine des services aériens

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, afin de permettre la conclusion de l'accord ([15653/16](#)).

SANTÉ

Utilisation du bisphénol A dans les vernis et les revêtements

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer au règlement (UE) .../... de la Commission du XXX relatif à l'utilisation du bisphénol A dans les vernis et les revêtements destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Le nouveau texte juridique modifie le règlement (UE) n° 10/2011, qui établit des exigences spécifiques applicables à la fabrication et à la commercialisation de matériaux et d'objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ([13852/17](#) + ADD 1).

NOMINATIONS

Cour des comptes

Le Conseil a nommé membres de la Cour des comptes européenne pour la période allant du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2024 les personnes suivantes:

M^{me} Bettina Michelle JAKOBSEN,

- M. Baudilio TOMÉ MUGURUZA,
- M. Pietro RUSSO,
- M. João FIGUEIREDO,
- M. Hannu TAKKULA.

En outre, M^{me} Iliana IVANOVA a été nommée membre de la Cour des comptes européenne pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

M. Takkula est un nouveau membre de la Cour des comptes. Les autres ont vu leur mandat renouvelé.

Au total, le mandat de neuf membres de la Cour des comptes arrive à expiration en 2018. Les membres suédois, irlandais et belge de la Cour des comptes doivent encore être nommés.

La Cour des comptes est composée de vingt-huit membres, un par État membre, nommés pour un mandat de six ans, renouvelable. Les membres élisent en leur sein un président pour un mandat de trois ans, renouvelable.